

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 307 du 30 mars 1939 promulguant à la Côte Française des Somalis

n° 307

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 mars 1939

Numéro JO
n° 509 du 30/04/1939

Date du numéro
30 avril 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Cote Française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret de 18 juin 1884

Vu le décret du 7 mars 1939 approuvant une délibération du Conseil d'Administration de la Côte Française des Somalis relative à des droits de douane, insere au J.O. R.F. du ii mars 1939;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

er, Est promulgué à la Cote Fran-çaise des Somalis le décret du 7 mars 1939 approuvant une délibération du Conseil d'Administration relative à des droits de douane.

Art. 2

— Le tarif inséré au J. O. R. F. du 20 janvier 1939 et annexé au présent arrêté entrera en vigueur le 1er avril 1939.

Art. 3

— Le chef du service des douanes est chargé de l'exécution du présent arrete qui sera enregistré et publié au 43. 0.0. après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires

hubert deschamps